



TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE

(article 171 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie)

Déclaration du parc au 1er janvier

Nom et prénom ou raison sociale : _____

Domicile ou siège social : _____

Type de dispositifs		Nombre de dispositifs	Surface cumulée en m ² (1)	Tarif au m ² (2)	Montant en € (surface cumulée x tarif au m ²)
Enseignes : (somme totale des superficies exploitées au profit d'une même activité)					
Procédé non numérique	Pré-enseignes < ou = 50 m ²				
	Pré-enseignes > à 50 m ²				
Procédé numérique	Pré-enseignes < ou = 50 m ²				
	Pré-enseignes > à 50 m ²				
				Total à payer	

Date et signature du contribuable :

(1) arrondi au dixième de m² (les fractions de m² inférieures à 0,05 m² sont négligées et les fractions supérieures à 0,05 m² sont comptés pour 0,1 m²)
 (2) Voir les tarifs indiqués dans la notice explicative